

En exercice : 35
Présents : 22
Représentés: 9
Absents : 2
Absent excusé : 2

**VILLE DE SOISSONS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 24 MARS 2017**

APPEL NOMINATIF – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Michel LHUSSIEZ est nommé secrétaire de séance.

DCM.2017/55 AFFAIRES FINANCIERES – DOTATION DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2017

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : APPROUVE les opérations annexées à la présente susceptibles d'être éligibles à la dotation de soutien à l'investissement ainsi que leur plan de financement.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers et à signer toutes les pièces y afférentes.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
26	5	0	0

DCM.2017/56 AFFAIRES GENERALES – ACQUISITION DU SITE CERIC

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir le site CERIC, sis rue d'Orcamps à Soissons, cadastré CP 23 (2 ha 00a 96 ca), CP 46 (0 ha 28 a 52 ca), CP 47 (2 ha 49 a 48 ca).

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer une offre d'achat pour 150 000 € hors frais et taxes pour l'acquisition susdite.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser un virement de 10% du prix dans les 10 jours de la notification d'accord par le Tribunal de commerce de Paris, soit 15 000€ HT, au titre du dépôt de garantie.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette acquisition.

ARTICLE 5 : DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
25	5	1	0

DCM.2017/57 URBANISME – AVAP – COMMISSION LOCALE DE L'AVAP

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : ANNULE la délibération du 27 janvier 2017 portant sur la composition locale de l'AVAP.

ARTICLE 2 : ARRETE la liste des membres composant la commission de l'AVAP – CLAVAP – aux personnes désignées ci-dessous :

Représentants élus :

- Alain CREMONT, maire ;
- Alain LOUVET, adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux ;
- François HANSE, adjoint en charge de la culture ;
- Christelle CHEVALIER, adjointe en charge du commerce ;
- Edith ERRASTI, adjointe en charge du patrimoine ;
- François DROUX, conseiller municipal ;
- Elisabeth TULOUP, conseillère municipale.

Représentants de l'Etat :

- Monsieur le préfet ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant.

Personnalités qualifiées :

- Denis ROLLAND, président de la Société Historique au titre de la protection du patrimoine culturel ou environnemental ;
- Richard KASZINSKI, Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement au titre de la protection du patrimoine culturel ou environnemental ;
- Yves DUPONT, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne au titre des intérêts économiques locaux ;
- Christophe PETIT, représentant la Chambre des Métiers et de l'Artisanat au titre des intérêts économiques locaux.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
31	0	0	0

DCM:2017/58 'AFFAIRES 'DU PERSONNEL' – CREATION DE POSTE' – CHARGE DE MISSION COORDINATION CONSEIL LOCAL SECURITE PROTECTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD)

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : DECIDER la création d'un poste de chargé de mission coordination Conseil Local Sécurité Protection de la Délinquance, au grade d'Attaché territorial.

ARTICLE 2 : ACCEPTER que le recrutement d'une personne s'effectue dans le cadre d'un contrat selon les dispositions prévues à l'article 3-3 2° dans les conditions ci-dessus énumérées

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat nécessaire.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits sont prévus au budget 2017- chapitre 12.

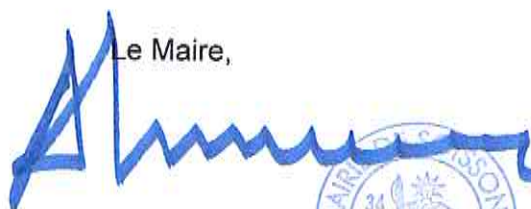
POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
26	5	0	0

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL – ARTICLES L. 2122-22 et L. 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (compte-rendu des décisions prises)

Présentation des décisions prises par délégation du Conseil au Maire.

A SOISSONS, le 31 mars 2017

Le Maire,



Alain CRÉMONT

